



47 240 €*

Transmission intégrale AWD, système antiretourne RSC, système audio haute performance, régulateur de vitesse, filtre à particules, climatisation automatique, jantes alliage 17".

ETS PF DAVAN
12, BOULEVARD CORPS FRANC POMMIÈS - 64 PAU - 05 59 14 30 30

* Prix public conseillé au 11/04/2007, VOLVO XC90 DS 185 ch 5 places BVM : consommation Euro mix (en l/100 km) 8,2/9,0 CO₂ rejeté (en g/km) 217/239.

RENCONTRE • Jean-Paul Céré, docteur en droit, professeur de droit pénal aux universités de Pau et de Campos (Brésil)

Pau fait école dans le monde

Ce spécialiste des droits de l'homme et de l'exécution des peines enseigne également au Brésil, au Sénégal, et donne des conférences jusqu'au Japon.

Pur produit de l'université paloise, Jean-Paul Céré est désormais un ambassadeur reconnu de la faculté de droit qu'il fréquente depuis plus de vingt ans : une décennie en tant qu'étudiant, et une décennie en tant qu'enseignant-chercheur. Une réussite qui confirme que certains pôles de l'UPPA (droit public, droit pénal et exécution des peines...) font référence en France.

Ce docteur en droit privé et en sciences criminelles est aussi un auteur prolifique, avec à son actif huit ouvrages et quelque 140 publications dans des revues scientifiques françaises et étrangères. Sa thèse, consacrée au contentieux disciplinaire en prison, lui a assuré une reconnaissance internationale dans les deux domaines qui sont au cœur de ses recherches : les droits de l'homme et l'exécution des peines.

Jean-Paul Céré est ainsi régulièrement invité à des conférences en France, mais également au Canada, en Espagne, au Japon, au Liban, en Turquie... Au mois de mai dernier, l'association française de droit pénal lui a tout naturellement confié l'organisation de son XVIII^e congrès, la plus importante manifestation du genre, qui a réuni 250 spécialistes à Pau.

La réputation du master que Jean-Paul Céré a créé en 2000 a également franchi les frontières. C'est ainsi que l'académie internationale des

hautes études sur la sécurité, fondée à Dakar, a souhaité « délocaliser » cette formation au Sénégal. Objectif : former les cadres de la justice pour plusieurs pays africains francophones. Jean-Paul Céré était à Dakar mi-octobre pour le lancement en grande pompe de l'année universitaire.

De même, il est aujourd'hui professeur associé à l'université de Campos, au Brésil. « J'ai reçu des propositions de poste dans des universités étrangères, mais je suis profondément attaché au Béarn, et j'ai préféré rester à Pau », explique l'enseignant. Quelques aller-retour dans l'année et un suivi des enseignements et des étudiants grâce aux nouvelles technologies lui permettent cependant de mener à bien ses projets et ses missions à plusieurs milliers de kilomètres de distance (1).

Dès l'an prochain, Jean-Paul Céré créera à Rio de Janeiro les premières journées franco-brésiliennes de droit pénal, qui seront ensuite organisées tous les deux ans, alternativement au Brésil et en France. Le chercheur planche actuellement sur un manuel du droit de l'exécution des peines, et a déjà en projet un manuel du droit international pénitentiaire.

BRUNO ROBALY

1) Jean-Paul Céré dispose également d'un site internet (<http://jean-paul.cere.neuf.fr/>).



Jean-Paul Céré : « J'ai reçu des propositions de poste de professeur dans des universités étrangères, mais je suis profondément attaché au Béarn, et j'ai préféré rester à Pau ». (Photo Nicolas Sabathier)

REGARDS SUR L'ACTUALITÉ

• **Le blocage de l'Université.** « En tant que juriste et spécialiste des droits de l'homme, je rappelle que la liberté de circulation, le droit de travailler, le droit d'étudier constituent des piliers d'une démocratie. Le fait d'empêcher les gens d'étudier, de travailler, d'accéder librement aux locaux universitaires est donc non seulement illégal, mais représente un déni de démocratie. Sur le fond, sans prendre position sur les motifs, on conteste une loi (Pécresse) qui a été votée il y a trois mois par le Parlement nouvellement élu (qui représente le peuple français), après concertation avec les principaux

syndicats d'étudiants. Qu'une minorité de personnes conteste ce processus va encore à l'encontre de notre démocratie. Sur un plan personnel, je suis dépité pour les étudiants, car ce sont les plus fragiles et les plus modestes d'entre eux qui vont en pâtir ».

• **La perte des effectifs de l'UPPA.** « La perte d'effectifs de l'université de Pau et des Pays de l'Adour s'inscrit dans un contexte plus général d'une baisse du nombre d'étudiants en France. L'UPPA ne pourra pérenniser sa renommée et ses qualités que si elle dispose, en tant qu'université de moyenne importance, d'une marge de manœuvre suffisante. Et elle ne pourra exister qu'en se démarquant des grosses universités, en privilégiant ses spécificités

et en valorisant les atouts du tissu local ».

• **La réforme de la carte judiciaire.** « Cette réforme est une nécessité : la carte judiciaire n'a pas évolué depuis 1958, et il est évident que le contexte démographique a notablement changé depuis cette date. En même temps, j'entends bien que la suppression de certaines juridictions est susceptible d'attrister certains acteurs de la justice. Aussi, je ne puis qu'espérer que la mise en place de cette réforme se fera en prenant en compte les obligations professionnelles des magistrats et des avocats notamment ».

• **La responsabilité pénale des malades psychiatriques.** « La situation juridique présente me paraît hautement insatisfaisante. D'un

côté, certaines personnes peuvent être déclarées irresponsables : la justice perd alors toute maîtrise de leur parcours, et les victimes sont dans la plupart des cas en manque d'information sur les actes commis. D'un autre côté, il y a un nombre conséquent de personnes condamnées qui présentent des troubles psychiatriques avérés : elles sont envoyées en prison alors que, manifestement, là n'est pas leur place, ne serait-ce que parce qu'elles ne peuvent pas y bénéficier d'une prise en charge médicale adéquate. Elles peuvent donc sortir quelques années plus tard sans que leur situation individuelle ait évolué. Aussi suis-je farouchement convaincu qu'il importe d'inventer une nouvelle forme de prise en charge pour ces per-

sonnes, ou de créer de nouvelles institutions intermédiaires entre la prison et l'hôpital psychiatrique ».

• **Des « peines plancher » pour lutter contre la récidive.** « C'est une forme de retour en arrière, dans le sens où le code pénal actuel, datant de 1994, a remplacé le code Napoléon qui comportait des peines minimales. Le plus important est de sauvegarder la liberté du juge, qui peut ne pas appliquer la peine plancher en motivant sa décision au regard des circonstances de l'acte et de la personnalité de son auteur. C'est ce qui est prévu dans le cadre de cette loi. Les premières statistiques assez complètes sur son application montrent que dans environ 50 % des cas, le juge ne recourt pas à la peine plancher prévue ».

Repères


Né le 19 avril 1967 à Pau, Jean-Paul Céré est marié et père de deux enfants.

Docteur en droit privé et sciences criminelles, il a été nommé en 1998 maître de conférences à l'Université de Pau, où il a effectué toutes ses études supérieures. Il a créé, en 2000, le premier master professionnel en droit de l'exécution des peines et droits de l'homme.

Professeur associé à la faculté de droit de Campos (Brésil) depuis 2007, il est spécialiste des questions touchant à la prison et aux droits de l'homme. Il est vice-président de l'association française de droit pénal.

Il a publié huit ouvrages et dirige deux collections aux éditions L'Harmattan (Paris).

Gamme TENA



13-15 rue de Craonne
BP 30550
64007 PAU cedex
☎ 05 59 30 31 75

Centre commercial
Avenue Fleming - BP 121
64404 Oloron-Ste-Marie cedex
☎ 05 59 36 00 93

Rendez-vous chez votre distributeur-conseil

Paramat
Santé services

Paramat 64
100 avenue des Lilas
64000 PAU
☎ 05 59 30 55 39

Paramat Oloron
1 place G. Clemenceau
64400 Oloron-Ste-Marie
☎ 05 59 36 09 43

Paramat 65
52 rue de Bagnères
65100 Lourdes
☎ 05 62 42 01 50

B.A.B. MÉDICAL

Impasse Faiencerie
ZI des Pontots
64100 Bayonne
☎ 05 59 63 72 18

FUITES URINAIRES

LÉGÈRES

TENA Lady **3€** de réduction immédiate

TENA for men

Serviettes spécifiques

LÉGÈRES À IMPORTANTES

TENA pants **4,5€** de réduction immédiate

Gamme de sous-vêtements absorbants

IMPORTANTES

TENA flex **7,5€** de réduction immédiate

Nouveau change complet

Bénéficiez d'une offre de réduction immédiate
en remplissant ce bon et en cochant la case qui vous concerne

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance :

À valoir sur l'achat d'un sachet de TENA Lady ou de TENA for men. **3€**

À valoir sur l'achat d'un sachet de TENA pants. **4,5€**

À valoir sur l'achat d'un sachet de TENA flex. **7,5€**

Une seule offre par foyer, valable jusqu'au 31/12/07. Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.